



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-086

PLAN VÉLO RÉGIONAL : SOUTIEN À CINQ OPÉRATIONS (77, 91 ET 93)

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« décide de présenter, suite aux annonces contradictoires formulées récemment, un plan de financement précis des moyens alloués au développement du projet de Réseaux express régional vélo (RER V). »

Exposé des motifs

POUR UN ENGAGEMENT FINANCIER CLAIR ET MASSIF DE LA REGION EN FAVEUR DU RER V

Alors que la présidente Valérie Pécresse a récemment annoncé son souhait de faire financer par la Région Ile-de-France 50% des travaux du projet de Réseau express vélo régional, des questions restent posées sur la façon dont elle entend transformer cette déclaration positive en actes budgétaires concrets.

Une contribution significative de la Région au financement du Réseau express régional Vélo (RER V), demandé par plusieurs associations, est aujourd'hui indispensable. Il s'agirait d'un acte fort pour répondre aux enjeux climatiques, sanitaires et environnementaux dans l'aménagement régional.

Mais pour ne pas en rester à une simple déclaration d'intentions à la veille des élections municipales, plusieurs points doivent être éclaircis :

Pourquoi se limiter à deux lignes, comme l'a suggéré la présidente de Région, puisque seule la totalité du projet fera réseau ?

Pourquoi financer la construction de pistes cyclables sur le budget participatif environnement, alors que le règlement d'intervention de ce budget fixe un plafond de 10 000€ d'aides régionales par projet ?

Lors de la Commission permanente du 31 janvier 2020, le vice-président à l'environnement, questionné sur ce point par le groupe Front de Gauche, indiquait de façon alambiquée que « *concernant la question des seuils, si l'on reprend l'exemple du vélo, les montants extrêmement importants concernent des déclinaisons de pistes cyclables. Celles-ci sont portées par les collectivités elles-mêmes, qui les créent sur leur propre foncier. A l'inverse, un dossier pistes cyclables porté par une commune peut faire l'objet de la part de la commune ou de l'intercommunalité d'une soumission au budget participatif régional pour se voir bonifié. Le montant du budget participatif peut atteindre 10K€ pour des projets locaux et d'intérêt francilien, le souhait est de travailler avec des associations, la possibilité pourrait être offerte aux citoyens intéressés de s'adosser à une association préexistante qui porterait le projet en leur nom* ».

Au vu de cette réponse peu claire, il y a donc tout lieu de s'inquiéter sur le niveau réel des engagements financiers de la Région sur le RER V. En tout état de cause, le financement de ce projet à partir d'un petit nombre de subventions limitées à 10 000€ est très en-dessous des besoins, et n'est donc pas envisageable. Cette question ne peut se réduire à des déclarations. Il est donc proposé, par cet amendement, de présenter un plan de financement régional du RER Vélo.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe